



Techniques des soins vétérinaires

Ces normes approuvées par le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Techniques des soins vétérinaires (code MFCU 51603) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Remerciements

Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation,
- du personnel enseignant et des gestionnaires du programme Techniques des soins vétérinaires pour leur contribution à ce projet,
- et de Carmen Ferguson, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en anglais et français.

Table des matières

Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone	3
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	8
Glossaire	19
Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	21
Contexte	21
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	21
Application et Mise en œuvre	22
La formation générale	25
Exigences	25
But	25
Thèmes	26

Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Techniques des soins vétérinaires offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario (code MFCU 51603).

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres:

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage [relatifs à l'employabilité](#);
- les exigences de la [formation générale](#).

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Techniques des soins vétérinaires ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales de l'Ontario du programme « Techniques des soins vétérinaires » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les dix résultats d'apprentissage sous-mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Le programme de Technologie des soins vétérinaires intègre des connaissances, des habiletés et des attitudes complexes nécessaires pour exercer de façon sécuritaire, compétente et efficace à titre de technicien ou technicienne dans différents milieux de soins tels les cabinets vétérinaires, les cliniques et hôpitaux pour animaux, les zoos, les centres de réhabilitation pour animaux sauvages et les laboratoires de recherche. Les techniciens et techniciennes peuvent également choisir des milieux de travail non traditionnels tels que les agences d'inspection des aliments, les laboratoires diagnostiques et au sein de l'industrie pharmaceutique. Ces divers environnements permettent à ces professionnels en santé animale d'œuvrer avec divers types d'animaux, y compris les animaux domestiques, les animaux d'élevage, les chevaux et les espèces exotiques, et contribuer à la santé animale dans divers rôles.

Les techniciens et techniciennes de soins vétérinaires font preuve d'un niveau élevé de précision, de responsabilités et de redevabilité ainsi qu'un sens profond de bienveillance et la compassion envers les animaux qui leur sont confiés. Les diplômés et diplômées ont eu à démontrer, en milieu clinique et sur le terrain, leur capacité à travailler efficacement avec les patients et d'autres personnes dans le but d'assurer le bien-être et la santé des patients.

Les techniciens et techniciennes s'acquittent d'une vaste gamme de fonctions, y compris les **procédures** médicales, le travail de laboratoire, les soins au patient, la consultation et l'éducation auprès des clients et la gestion. Ces professionnels détiennent des connaissances approfondies en anatomie et physiologie, anesthésie et analgésie, nutrition, comportement et bien-être animal, pharmacologie et la prévention de maladies zoonotiques.

Les diplômés et diplômées des programmes en Technologie des soins vétérinaires utilisent la pensée critique et des stratégies de résolution de problèmes afin d'évaluer et de réévaluer les patients avec exactitude et de façon compétente, d'interpréter et de classer par ordre de priorité les observations notables concernant les patients, de mettre en œuvre des stratégies de prise en charge et d'en évaluer l'efficacité.

Compte tenu que le domaine de la médecine vétérinaire est en constante évolution et que de nouvelles tendances émergent, les diplômés et diplômées doivent avoir élaborer

un plan de perfectionnement professionnel afin d'accroître leurs habiletés, de demeurer à l'affût du domaine des soins vétérinaires et de mettre en priorité leur santé personnelle et leur bien-être. Avec l'acquisition de l'expérience en milieu de travail, les techniciens et techniciennes peuvent choisir de poursuivre la désignation de Technicien ou technicienne vétérinaire spécialiste dans un domaine spécialisé tel qu'urgence et soins intensifs, médecine interne, réadaptation physique, etc.

La pratique des soins vétérinaire exige la capacité d'agir de façon autonome et de travailler en collaboration avec les patients, les vétérinaires, les clients et autres intervenants en soins de santé animale. La communication efficace avec les patients et leurs familles est essentielle au rôle. En outre, les techniciens et techniciennes doivent rédiger de manière exacte et complète les documents relatifs aux soins. Finalement, les diplômés et diplômées du programme de Technologie des soins vétérinaires ont démontré leur habileté à exercer leurs fonctions de façon sécuritaire et éthique, et à respecter les lois, les **normes**, les **protocoles** et les lignes **directrices** des meilleures pratiques en vigueur.

[Voir le glossaire](#)

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires [ONTransfert](#) et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Techniques des soins vétérinaires (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. Effectuer les tâches quotidiennes dans un bureau, un hôpital ou un établissement conformément aux **protocoles** établis et aux **normes** de soins aux animaux.
2. Communiquer avec les clients et les membres de l'équipe vétérinaire **intraprofessionnelle** dans des situations courantes et complexes afin de favoriser la collaboration autour des soins centrés sur le patient.
3. Appliquer des soins de base et **thérapeutiques** afin de favoriser le bien-être des animaux et garantir des options de soins qui sont dans l'intérêt à la fois de l'animal et du propriétaire.
4. Évaluer le patient afin d'obtenir des renseignements médicaux précis et fiables.
5. Préparer et distribuer des produits pharmaceutiques avec exactitude et les administrer aux patients conformément aux **protocoles** prescrits.
6. Prélever, manipuler et analyser des échantillons afin de fournir des données médicales essentielles utilisées à des fins diagnostiques et **thérapeutiques**.
7. Produire de l'imagerie médicale de qualité diagnostique conformément aux **normes** de santé et de sécurité, afin d'obtenir des résultats précis.
8. Évaluer et mettre en œuvre des stratégies de soins au patient afin d'assister l'équipe vétérinaire lors de **procédures** chirurgicales.
9. Élaborer des stratégies de prise en charge et appliquer des pratiques fondées sur les données probantes pour soutenir le développement professionnel et améliorer la qualité des soins.
10. Assister le vétérinaire ou la vétérinaire dans les évaluations et les **traitements** bucco-dentaires des animaux afin de prévenir les maladies et de maintenir l'état de santé des patients.

11. Administrer et gérer l'anesthésie et l'analgésie, sous la direction et la surveillance du vétérinaire ou de la vétérinaire, afin d'assurer un déroulement sécuritaire pour le rétablissement du patient.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à effectuer les tâches quotidiennes dans un bureau, un hôpital ou un établissement conformément aux **protocoles** établis et aux **normes** de soins aux animaux.

Éléments de performance

- a. fixer des rendez-vous, admettre, décharger, effectuer le triage selon les besoins du client, du patient et de l'établissement.
- b. communiquer avec les clients par téléphone, de façon électronique ou en personne.
- c. créer et maintenir les dossiers client/patient, les carnets de vaccinations, et toute autre documentation nécessaire.
- d. appliquer les directives de référence des **normes** de l'industrie afin d'assurer l'intégrité des données.
- e. utiliser les logiciels de gestion et de productivité relatifs à la pratique vétérinaire.
- f. classer et mettre à jour les dossiers médicaux, les radiographies, les rapports de laboratoire, etc., conformément aux directives réglementaires.
- g. gérer l'inventaire conformément aux **protocoles** prescrits.
- h. comprendre les rôles des agences de réglementation vétérinaire et professionnelle.
- i. utiliser les **protocoles** relatifs à l'élimination de produits dangereux.
- j. maintenir des **protocoles** appropriés d'assainissement et de réduction de risques d'infections nosocomiales au sein de l'établissement, y inclus les endroits désignés pour les patients et les laboratoires.
- k. traiter les transactions financières quotidiennes.
- l. utiliser correctement la terminologie médicale et les abréviations propres au domaine vétérinaire.
- m. respecter les limites du cadre légal et du champ de pratique applicable à tous les membres de l'équipe de soins.
- n. s'engager, à tout moment, à un niveau élevé de qualité de soins.

[Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à communiquer avec les clients et les membres de l'équipe vétérinaire **intraprofessionnelle** dans des situations courantes et complexes afin de favoriser la collaboration autour des soins centrés sur le patient.

Éléments de performance

- a. faciliter la communication entre clients, les membres de l'équipe interprofessionnelle de soins de santé et les ressources externes.
- b. consulter les membres de l'équipe afin d'établir ou revoir le plan de soins et de favoriser la continuité.
- c. partager toute information pertinente avec le client et les membres de l'équipe **intraprofessionnelle** de soins de santé.
- d. appliquer l'étiquette relative à l'utilisation du téléphone et du courrier électronique à des fins professionnelles.
- e. comprendre la légalité de la relation entre l'équipe vétérinaire, le client et le patient.
- f. prendre les mesures pour mettre à l'aise le client et lui fournir l'assurance que les soins de son animal sont prioritaires.
- g. répondre aux questions et aux préoccupations du client en temps opportun afin d'assurer un consentement éclairé.
- h. faire l'éducation du client, sous diverses formes, de façon claire et précise (nutrition, gestion post-chirurgicale, gestion de la douleur, etc.).
- i. appliquer les techniques **d'intervention de crises** et de gestion du deuil.
- j. utiliser les techniques de gestion de conflits et de **désescalade** lors de situations difficiles ou délicates.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à appliquer des soins de base et **thérapeutiques** afin de favoriser le bien-être des animaux et garantir des options de soins qui sont dans l'intérêt à la fois de l'animal et du propriétaire.

Éléments de performance

- a. effectuer les soins de toilettage de manière sécuritaire et **thérapeutique**.
- b. effectuer l'implantation et l'identification de micropuces.
- c. mettre en œuvre des contrôles de salubrité aux endroits désignés à l'hébergement et au logement des animaux afin d'optimiser les conditions environnementales.
- d. comprendre les principes de l'identification permanente, son utilisation et ses techniques.
- e. comprendre les principes relatifs aux **techniques** d'élevage et de reproduction
- f. établir et maintenir les besoins nutritionnels du patient pour maintenir la santé ou en réponse à une condition ou une maladie.
- g. administrer les médicaments parentéraux selon la voie prescrite (sous-cutanée, intramusculaire, intradurale, intramammaire, intraveineuse).
- h. administrer les médicaments entéraux selon l'espèce (intubation gastrique, lavage gastrique, intubation nasogastrique, etc).
- i. administrer les médicaments topiques et auriculaires.
- j. effectuer le cathétérisme des chiens et des chats.
- k. administrer des énémas en utilisant des **techniques** sécuritaires et à faible niveau de **stress**.
- l. surveiller l'état d'hydratation du patient et, au besoin, dispenser et surveiller la fluidothérapie par le biais de divers systèmes (fluides sous-cutanés, sondes à demeure, cathéters intraveineux, vitesse de perfusion).
- m. poser et enlever des bandages et des attelles.
- n. appliquer les soins aux blessures et aux abcès.
- o. appliquer les modalités propres à la thérapie physique et à la thérapie **non-conventionnelle** (hydrothérapie, postopératoire, orthopédique, neurologique, patient en position couchée ou non mobile).
- p. appliquer les **protocoles** prescrits et effectuer les soins critiques en situation d'urgences médicales.
- q. utiliser les **techniques** de contention et de transport à faible degré de **stress**, et ce, chez une variété d'espèces animales.
- r. reconnaître les signes de stress et réagir adéquatement.
- s. reconnaître les comportements normaux et anormaux.
- t. élaborer et mettre en œuvre des activités d'enrichissement qui contribuent au bien-être de l'animal.
- u. appliquer les règles fédérales, provinciales et locales en matière du bien-être animal.
- v. comprendre les méthodes humaines d'euthanasie dans divers contextes.

[Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à évaluer le patient afin d'obtenir des renseignements médicaux précis et fiables.

Éléments de performance

- a. appliquer les **techniques** de contention de façon sécuritaire pour une variété d'espèces.
- b. minimiser le stress et assurer la sécurité de l'animal, de l'employé et du client.
- c. obtenir une anamnèse complète du patient.
- d. effectuer des examens de base et recueillir des données objectives (y compris les signes vitaux) et subjectives.
- e. réaliser des examens physiques complets pour évaluer l'état de santé général de l'animal.
- f. évaluer l'état nutritionnel de l'animal.
- g. effectuer des tests diagnostiques courants (test de sensibilité, électrocardiogramme, etc.).
- h. reconnaître les comportements normaux et anormaux et évaluer le bien-être du patient.
- i. reconnaître les signes cliniques de toxicité et réagir de façon efficace.
- j. effectuer les tests oculaires diagnostiques, y compris la tonométrie, la coloration à la fluorescéine et l'épreuve de Schirmer.
- k. reconnaître les signes cliniques de maladies zoonotiques communes et limiter les modes de transmission, au besoin.

[Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à préparer et distribuer des produits pharmaceutiques avec exactitude et les administrer aux patients conformément aux **protocoles** prescrits.

Éléments de performance

- a. interpréter les ordonnances du vétérinaire.
- b. préparer les médicaments pour l'étiquetage et la distribution.
- c. identifier les classifications de médicaments, leur mécanisme et les effets secondaires cliniques pertinents.
- d. comprendre comment l'administration de vaccins se fait de façon sécuritaire et efficace.
- e. éduquer les clients sur les effets secondaires les plus courants des vaccins.
- f. effectuer des calculs médicamenteux en utilisant correctement les poids et mesures.
- g. administrer les médicaments par voies parentérale et entérale de façon sécuritaire et efficace.
- h. observer et surveiller la réponse **thérapeutique** du patient aux médicaments.
- i. enregistrer l'information médicale de façon précise.
- j. se conformer aux règlements relatifs aux substances contrôlées.
- k. se conformer aux lignes **directrices** réglementaires relatives à l'achat de médicaments, son entreposage, son administration, son interruption / retrait, sa dispensation, son élimination et les contrôles d'inventaire (agents biologiques et thérapeutiques, pesticides, produits dangereux, etc.).
- l. faire la distinction entre les règlements qui régissent les médicaments prescrits et les médicaments en vente libre.
- m. se familiariser avec les règlements régissant la tenue d'un carnet des substances contrôlées.
- n. fournir au client l'éducation relative à la sécurité et aux usages majeurs des médicaments, à leur manutention, leur entreposage, leur administration, et à leurs effets secondaires et interactions.
- o. reconnaître les réponses normales et anormales aux médicaments.
- p. rapporter toute réponse anormale à un médicament au vétérinaire.

[Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à prélever, manipuler et analyser des échantillons afin de fournir des données médicales essentielles utilisées à des fins diagnostiques et thérapeutiques.

Éléments de performance

- a. choisir et entretenir l'équipement de laboratoire.
- b. mettre en œuvre des mesures de contrôle de qualité.
- c. assurer la sécurité des patients, des clients et du personnel conformément aux directives réglementaires.
- d. préparer, étiqueter, emballer et entreposer les spécimens diagnostiques utilisés pour l'analyse en laboratoire.
- e. prélever des échantillons d'urine par le biais du cathétérisme des chiens et chats et de la cystocentèse chez les petits animaux.
- f. prélever et analyser les grattages cutanés.
- g. effectuer des analyses d'urine, des hémogrammes, des examens microscopiques de frottis sanguins, des tests de biochimie, des évaluations microbiologiques, des tests de coagulation et de coprologie.
- h. calculer les indices hématologiques.
- i. identifier les parasites sanguins, les parasites externes et internes.
- j. effectuer des évaluations cytologiques.
- k. effectuer une nécropsie et prélever les spécimens.

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à produire de l'imagerie médicale de qualité diagnostique conformément aux **normes** de santé et de sécurité, afin d'obtenir des résultats précis.

Éléments de performance

- a. mettre en œuvre et respecter les mesures de sécurité recommandées afin d'assurer la protection nécessaire contre les radiations.
- b. mettre en œuvre les mesures de contrôle de qualité.
- c. utiliser diverses modalités analogues et digitales, y compris les rayons-x, l'échographie, la tomographie, l'imagerie de résonance magnétique.
- d. utiliser les chartes graphiques pour minimiser les expositions supplémentaires.
- e. utiliser des méthodes de contention non manuelle, au besoin.
- f. positionner le patient de façon à obtenir de l'imagerie diagnostique de qualité élevée.
- g. adapter les **techniques** d'imagerie pour les souris, les rats, les cochons d'Inde, les lézards, les oiseaux et les amphibiens.
- h. déterminer si l'image est de qualité diagnostique et corriger les artefacts, le cas échéant.
- i. étiqueter, classer et entreposer les images numériques et analogiques.
- j. remplir les journaux, les rapports et les dossiers.
- k. effectuer les études de contraste.
- l. entretenir l'équipement d'imagerie diagnostique.
- m. rapporter toute défaillance opérationnelle de l'équipement.

[Voir le glossaire](#)

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à évaluer et mettre en œuvre des stratégies de soins au patient afin d'assister l'équipe vétérinaire lors de **procédures** chirurgicales.

Éléments de performance

- a. organiser les dossiers médicaux et les formulaires de consentement.
- b. revoir l'évaluation préopératoire du patient.
- c. respecter les **protocoles** et les **techniques** appropriés d'asepsie.
- d. préparer le matériel et les instruments chirurgicaux.
- e. stériliser les instruments et le matériel selon les **normes** de l'industrie.
- f. évaluer l'état du patient (p. ex., examen préanesthésique).
- g. organiser et préparer l'équipement anesthésique.
- h. préparer le site chirurgical en utilisant correctement les **techniques** aseptiques.
- i. positionner le patient pour les **procédures** les plus courantes.
- j. palper la vessie et la vider, si nécessaire.
- k. respecter, à tout temps, une conduite professionnelle dans la salle de chirurgie.
- l. assister avec le soin des tissus et des organes exposés.
- m. manipuler et remettre les instruments et le matériel au vétérinaire tel que requis.
- n. opérer et maintenir les machines de succion et de cautère.
- o. surveiller l'anesthésie pendant toute la **procédure**.
- p. opérer et entretenir l'équipement de fibre optique.
- q. effectuer les **techniques** de suture de base.
- r. fournir les soins postopératoires tels que la gestion de la douleur, la fluidothérapie, les pansements.
- s. enregistrer et maintenir les dossiers.
- t. protéger la confidentialité des informations relatives au client et au patient.
- u. faire le nettoyage postopératoire (équipement, instruments, salle, élimination des déchets dangereux, etc.).

[Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer des stratégies de prise en charge et appliquer des pratiques fondées sur les données probantes pour soutenir le développement professionnel et améliorer la qualité des soins.

Éléments de performance

- a. participer aux pratiques d'assurance qualité.
- b. demeurer à l'affût de nouvelles tendances dans le domaine de la médecine vétérinaire.
- c. revoir, analyser et appliquer la recherche et la littérature pertinente.
- d. promouvoir et appliquer les pratiques fondées sur les données probantes.
- e. se livrer à la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences.
- f. utiliser l'autoévaluation critique afin d'identifier ses besoins continus.
- g. élaborer un plan de perfectionnement professionnel.
- h. rechercher des occasions qui appuient l'éducation professionnelle.
- i. rechercher et appliquer la rétroaction afin de s'améliorer (évaluation du rendement, évaluation par les pairs).
- j. entrer en relation avec les associations professionnelles pertinentes.
- k. promouvoir la médecine vétérinaire et plaider pour l'accès aux services en communauté.
- l. reconnaître l'impact de la législation sur le rôle et le champ de pratique du technicien et de la technicienne.
- m. développer et maintenir des relations de travail positives avec les clients, les collègues, les superviseurs et les partenaires communautaires.
- n. mettre en œuvre des stratégies destinées à maintenir sa santé et son bien-être de façon holistique.
- o. rechercher le mentorat et agir comme mentor auprès de ses pairs, au besoin.

10. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à assister le vétérinaire ou la vétérinaire dans les évaluations et les **traitements** bucco-dentaires des animaux afin de prévenir les maladies et de maintenir l'état de santé des patients.

Éléments de performance

- a. effectuer un examen complet du patient en commençant par ses antécédents suivis d'un examen physique complet.
- b. enregistrer les données et noter toute anomalie dans la fiche dentaire.
- c. effectuer une radiographie de toute la bouche.
- d. effectuer le détartrage manuel ou électronique, le polissage et les **traitements** de fluor.
- e. assister le ou la vétérinaire lors d'interventions dentaires (extractions, chirurgies, procédures endodontiques, etc.).
- f. appliquer l'anesthésie régionale et locale.
- g. éduquer le client en matière d'hygiène dentaire, de soins préventifs ou de soins postopératoires à domicile.
- h. maintenir l'équipement dentaire.
- i. stériliser les instruments.
- j. préparer l'ensemble des instruments pour les **procédures**.
- k. adhérer à toute pratique en matière de santé et sécurité, y compris le port de lunettes, de masque et de gants.

[Voir le glossaire](#)

11. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à administrer et gérer l'anesthésie et l'analgésie, sous la direction et la surveillance du vétérinaire ou de la vétérinaire, afin d'assurer un déroulement sécuritaire pour le rétablissement du patient.

Éléments de performance

- a. entretenir et opérer l'équipement d'anesthésie.
- b. calculer les dosages précis de médicaments d'anesthésie.
- c. administrer les médicaments d'anesthésie.
- d. positionner les tubes endotrachéaux dans les patients.
- e. observer les signes cliniques et utiliser l'équipement permettant de surveiller l'état du patient durant les **procédures** anesthésiques.
- f. minimiser le stress du patient.
- g. coordonner la gestion de la douleur avec l'équipe d'anesthésie et chirurgicale.
- h. reconnaître lorsqu'un patient est en état de santé compromis et réagir conformément.
- i. effectuer des **procédures** de réanimation cardiopulmonaire, au besoin (p. ex., calculer et administrer les antagonistes anesthésiques et les médicaments d'urgence).
- j. enregistrer les substances contrôlées dans les carnets désignés à cet effet.
- k. anesthésier une variété d'espèces animales.
- l. surveiller le rétablissement du patient de façon consistante et, le cas échéant, réagir à et rapporter tout signe de détresse.

[Voir le glossaire](#)

Glossaire

Lignes directrices : désignent des recommandations systématiques conçues pour aider les professionnels de la santé et les clients à prendre des décisions éclairées concernant des soins appropriés dans des circonstances spécifiques. Ces recommandations sont généralement basées sur les meilleures preuves scientifiques disponibles, ainsi que sur le consensus des experts

Caractéristiques clés des lignes directrices

- Fondées sur les données probantes : tirées de la recherche clinique, les études de cas et les opinions des experts
- Normalisées : favorisent l'uniformité des soins d'une pratique à l'autre
- Adaptables : peuvent être développées en fonction des besoins individuelles du patient ou des milieux pratiques
- Éducatives : aide les professionnels en soins vétérinaires à demeurer à l'affût des meilleures pratiques

Normes : désigne une référence, une règle ou un ensemble de règles établies pour encadrer les pratiques professionnelles. Elles sont généralement acceptées au sein d'un secteur particulier.

On compte deux types de normes que les membres de l'équipe vétérinaire rencontrent dans leur pratique:

1. Norme de pratique (p. ex., politiques publiées, documentation évaluée par les pairs, lignes directrices cliniques, et attentes généralement attendues des pairs)
2. Norme de soins (p. ex., attentes relatives à la relation entre l'équipe vétérinaire et client/patient, le consentement éclairé, tenue des dossiers médicaux, distribution de produits pharmaceutiques, télémédecine)

Procédure : plan d'action ou séries d'étapes pris afin de diagnostiquer, traiter ou prévenir la maladie ou les blessures chez l'animal. Ces actions peuvent varier de tests diagnostiques simples à des interventions chirurgicales complexes. Les procédures sont typiquement guidées par les protocoles et peuvent comprendre multiples techniques.

Protocole : une série de consignes écrites et détaillées qui précisent les étapes spécifiques à suivre pour une situation particulière telle un traitement, une procédure ou un plan de gestion. Les protocoles assurent l'uniformité, l'efficacité, la sécurité et la qualité des soins en fournissant une approche standardisée pour l'équipe vétérinaire.

Soins périopératoires: désignent l'ensemble des soins prodigués avant, pendant et après une intervention chirurgicale. Ces soins englobent trois phases principales :

préopératoire (préparation du patient), intraopératoire (soins fournis pendant la chirurgie) et postopératoire (rétablissement, y compris la gestion de la douleur, la surveillance en cas de complications et la réhabilitation).

Technique : se réfère à une méthode ou à une compétence utilisée pour effectuer une partie d'une procédure. Il s'agit du comment (p. ex., **méthode** de contention) une action est effectuée plutôt que du quoi (contention).

Technique de désescalade : une approche ou un ensemble de stratégies employées pour calmer une situation conflictuelle, tendue ou potentiellement violente. Elle vise à réduire l'intensité émotionnelle des personnes impliquées, à empêcher l'escalade du conflit, et à parvenir à une résolution pacifique.

Technique à faible degré de stress : une méthode ou approche visant à minimiser le stress et l'anxiété des animaux lors des consultations ou traitements. Ces techniques sont conçues pour améliorer le bien-être des animaux, faciliter leur coopération et rendre les soins plus sûrs pour les vétérinaires et les propriétaires.

Technique d'intervention de crise : désigne une méthode ou un ensemble de stratégies utilisées pour aider une personne ou un groupe à gérer une situation intense, imprévue ou stressante, qui pourrait avoir un impact négatif immédiat sur leur bien-être émotionnel ou physique. Ces techniques visent à stabiliser la situation, réduire le niveau de stress ou de danger, et fournir du soutien pour faciliter une résolution à court terme.

Thérapeutique : traitement non-chirurgicale destiné à guérir ou à soigner.

Thérapie non conventionnelle : désigne un traitement ou des soins qui existent à l'extérieur de la médecine vétérinaire conventionnelle. Lorsqu'elle est utilisée en combinaison avec la médecine vétérinaire conventionnelle, elle est considérée comme thérapie intégrative. Lorsqu'elle est utilisée au lieu de la médecine vétérinaire conventionnelle, elle est considérée comme thérapie alternative.

Traitement : désigne un plan de gestion global pour guérir, contrôler ou éliminer une maladie ou une condition chez l'animal. Sa portée comprend les soins médicaux, chirurgicaux, nutritionnels et de soutien. Un traitement peut comprendre une ou plusieurs procédures comme partie du traitement ou du plan diagnostique.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des soins vétérinaires doivent démontrer qu'elles ont atteint tous [les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle](#), [les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité](#) ainsi que les exigences de [la formation générale](#).

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui;
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité;
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants.

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution des problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

Domaines : La communication

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Lecture
- Écriture
- Communication orale
- Écoute
- Présentation d'informations
- Interprétation visuelle de documents

Résultats d'apprentissage :

1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;
2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;
3. communiquer oralement et par écrit en anglais.

Domaines : Les mathématiques

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques
- Analyse et utilisation de données numériques
- Conceptualisation

Résultats d'apprentissage :

1. exécuter des opérations mathématiques avec précision.

Domaines : La pensée critique et la résolution des problèmes

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Interprétation
- Analyse
- Évaluation
- Inférence
- Explication
- Autorégulation
- Pensée créative et innovatrice

Résultats d'apprentissage :

1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;
2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes.

Domaines : La gestion de l'information

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Cueillette et gestion de l'information
- Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet
- Culture informatique
- Recherche sur Internet

Résultats d'apprentissage :

1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés;
2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.

Domaines : Les relations interpersonnelles

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Travail en équipe

- Gestion des relations interpersonnelles
- Résolution de conflits
- Leadership
- Réseautage

Résultats d'apprentissage :

1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;
2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;
3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.

Domaines : La gestion personnelle

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Gestion de soi
- Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité
- Réflexion critique
- Sens des responsabilités

Résultats d'apprentissage :

1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;
2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des soins vétérinaires doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

[Les exigences en matière de formation générale](#) dans les programmes d'études sont précisées dans le [Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère](#) (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

Les arts dans la société

Raison d'être:

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

Le citoyen

Raison d'être:

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

Le social et le culturel

Raison d'être:

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

Croissance personnelle

Raison d'être:

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

La science et la technologie

Raison d'être:

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCURES) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le :

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
315 rue Front Ouest
15^{ème} étage
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère.](#)

© 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario

978-1-4868-9422-2 PDF